



facilitateur de financement

RAPPORT ANNUEL

2017



LES MISSIONS ET LES PRESTATIONS DE LA FAE



financer
sa création



financer
sa trésorerie



financer
sa croissance
et l'innovation



financer
sa transmission

La FAE exerce cinq missions qui ont toutes en commun d'accompagner les entreprises genevoises dans chacune des phases de leur vie:

- 1 **Faciliter l'accès au financement** pour réussir sa création d'entreprise, accompagner le développement, l'innovation et la transmission des sociétés existantes.
→ *Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mios maximum.*
- 2 **Fournir un levier financier pour concrétiser une levée de fonds** auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits.
→ *Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mios maximum.*
- 3 **Préserver la trésorerie de l'entreprise** en anticipant les paiements tardifs de ses clients ou la saisonnalité de l'activité.
→ *Avance de liquidités de CHF 250'000.- maximum contre la cession de factures ouvertes.*
- 4 **Renforcer le potentiel économique et commercial** d'une entreprise en participant au financement de missions effectuées par des experts sélectionnés sur appels d'offres et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE.
→ *Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit.*
- 5 **Soutenir le secteur industriel** pour faire face à l'abandon du taux plancher franc suisse par rapport à l'euro. (Mesure temporaire de 2 ans, ayant pris fin en début d'année 2018)
→ *Prêt sans intérêts de CHF 100'000.- maximum pour la compensation de pertes de change ou la prise en charge d'intérêts de prêts bancaires.*

Découvrir les étapes d'une demande de financement

Prise d'informations téléphonique

en nous contactant au 022 827 42 84



Analyse du dossier par un gestionnaire financement PME

À condition que les critères d'acceptation soient respectés

Paiement de la taxe d'inscription de **CHF 300.-** (au 01.02.2018)



Présentation du dossier au Conseil de fondation

Prise de décision
de l'octroi de la prestation



Constitution des éléments du contrat (bancaires, notariaux, exigences, etc.)

Chaque dossier étant unique, les exigences peuvent différer d'un dossier à l'autre



Déblocage des fonds

À réception du dossier finalisé



SOMMAIRE

4	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION
6	BASE LÉGALE
7	CONSEIL DE FONDATION – DIRECTION ET ÉQUIPE
8	RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION
10	PAROLES D'ENTREPRENEURS
12	ANALYSE DE L'ACTIVITÉ
13	ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS
16	SUIVI DES EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2017
17	ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2017
20	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
22	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017
24	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION



plus grandes entreprises mondiales, en sous-traitance, toute une palette de produits à haute valeur ajoutée. Cette économie locale est, vous l'aurez compris, indispensable au succès de Genève. Mais on ne le dira jamais assez, ces petites et moyennes entreprises peinent à trouver un financement adapté au niveau de leurs fonds propres, à leur rentabilité, à leur type d'activité, etc.

**Cette économie
locale est indispensable
au succès de Genève.**

La crise mondiale qui a secoué il y a 10 ans les milieux bancaires a nécessité de nouvelles règles de prudence. Certains qualifient ces règles d'excessives et d'autres d'insuffisantes, mais tous s'accorderont à dire que cette prudence a rendu encore plus difficile l'accès au financement pour tous ces entrepreneurs qui pourtant œuvrent au bien de la région.

Chères lectrices, Chers lecteurs,

Comme chaque année, l'édition du rapport annuel de la Fondation d'aide aux entreprises m'offre l'occasion de rappeler l'importance du tissu économique régional pour notre canton, constitué principalement de petites et moyennes entreprises.

Le rayonnement international de Genève relègue souvent au second plan le rôle joué par cette multitude d'entreprises locales, toutes indispensables à notre bien-être. En effet, l'attractivité de Genève pousse un grand nombre de multinationales à y installer leur direction. La qualité de son service bancaire explique aussi la forte présence de sociétés de trading et son image d'excellence, celle des plus belles marques de l'industrie du luxe.

Mais Genève, c'est aussi et surtout ses rues et ses quartiers, avec ses restaurants et ses commerces de proximité, ou encore son savoir-faire industriel qui offre aux

C'est là qu'intervient la Fondation d'aide aux entreprises en cautionnant des prêts bancaires ou des leasings, en libérant des avances de trésorerie ou encore en contribuant aux côtés de nouveaux investisseurs à des augmentations de capital par la prise de participation dans des entreprises existantes ou nouvelles.

Depuis sa création, le bien-fondé de la mission confiée à la Fondation d'aide aux entreprises n'a jamais été remis en cause. Ses moyens, par contre, n'ont cessé, programme d'austérité de l'État oblige, de diminuer. En effet, si le montant d'engagement global que peut prendre la Fondation d'aide aux entreprises n'a pas été réduit, en revanche, sa subvention annuelle, qui comprend son besoin en provision pour débiteurs douteux, a constamment été réduite.

Du coup, la Fondation d'aide aux entreprises se trouve désormais confrontée à un épineux dilemme : poursuivre l'accroissement de son soutien à l'économie locale en souscrivant à davantage d'engagements, mais

en réduisant progressivement son niveau de provisions annuelles, au risque de devoir potentiellement un jour enregistrer des pertes qui n'auraient pas pu être couvertes, donc à charge de l'État ou, réduire graduellement la portée de ses interventions et de fait ses engagements afin de maintenir un taux de couverture des risques optimal.

Dit en d'autres termes, comment conjuguer la volonté politique de soutenir activement l'économie, les start-up et l'innovation, d'intervenir là où les banques ne peuvent pas ou plus, avec la nécessité de ne pas devoir enregistrer trop de pertes ?

Impossible bien évidemment de répondre objectivement à cette question, tant le risque de pertes est étroitement lié au risque de gains dans le verbe « entreprendre ».

Comment conjuguer la volonté politique de soutenir activement l'économie, les start-up et l'innovation, d'intervenir là où les banques ne peuvent pas ou plus, avec la nécessité de ne pas devoir enregistrer trop de pertes ?

Aussi, avec une volonté politique clairement exprimée de soutenir notre économie régionale, la Fondation d'aide aux entreprises est prête à maintenir son soutien aux petites et moyennes entreprises du canton et prendre les risques que cela implique, parce qu'elle a confiance en nos entrepreneurs.

Au nom du Conseil de fondation, j'adresse mes remerciements aux responsables politiques qui maintiennent leur confiance en la Fondation d'aide aux entreprises, à Cautionnement romand qui intervient à nos côtés dans bon nombre de dossiers, à la Direction, aux collaboratrices et collaborateurs de la Fondation qui consacrent leur énergie à aider les entreprises et, vous souhaite une bonne lecture de notre rapport.



PHILIPPE LATHION
PRÉSIDENT

BASE LÉGALE

La Fondation d'aide aux entreprises, dénommée ci-après FAE, fondation reconnue d'utilité publique, a pour mission de **faciliter**, de manière subsidiaire, **l'accès au financement aux petites et moyennes entreprises** localisées dans le canton de Genève, afin de favoriser la création et le maintien des emplois.

La FAE a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

En date du 15 mai 2009 et du 4 décembre 2015, le Grand Conseil a adopté des modifications de la LAE, afin de compléter les possibilités d'interventions de la FAE en faveur des entreprises genevoises.

À ce titre, la FAE est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État de Genève pour la période 2016-2019.

En 2007, la FAE a également été reconnue par la Confédération en qualité d'**antenne genevoise de Cautionnement romand**, société coopérative, lui permettant de proposer les prestations complémentaires telles que régies par la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises, adoptée par les chambres fédérales en date du 6 octobre 2006.

Dans ce cadre, l'État de Genève détient une part sociale au sein de Cautionnement romand, société coopérative, de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mios. Au-delà de ce montant, atteint depuis 2009 déjà, l'État de Genève assume la part de risques de 35% non couverte par la Confédération, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.



Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier via la FAE d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial jusqu'à CHF 500'000.-, octroyé par Cautionnement romand, pour lequel la Confédération assume 65% du risque.

Pour bénéficier des aides au sens de la LAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

- a** L'entreprise est localisée dans le canton de Genève et y a un impact sur la création ou le maintien des emplois;
- b** Elle vise en principe à s'assurer un avantage compétitif clairement identifiable;
- c** Le soutien apporté ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal;
- d** Elle respecte les conventions collectives ou l'usage local en matière de conditions de travail;
- e** Elle n'est pas l'objet, au moment de l'octroi de l'aide, d'une sanction entrée en force au titre de l'article 13 de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir, du 17 juin 2005;
- f** Son activité respecte les principes du développement durable.

CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation se compose de dix membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENT

M. Philippe Lathion

Expert-comptable diplômé,
Associé de Duchosal Berney SA

VICE-PRÉSIDENT

M. Gilles Desplanches

Gilles Desplanches SA, gestion sous forme
de franchise, de commerce de détail dans le domaine
de la boulangerie et de l'alimentaire (*)

MEMBRES

Me Caroline Ferrero Menut

Avocate au barreau de Genève

Mme Sandra Golay

Expert-comptable, Genève (**)

M. Olivier Grometto

Représentant l'Union des associations patronales
genevoises (UAPG) (*)

M. Mauro Lorenzi

Expert en technologies industrielles, Genève

M. Erwin Meyer

Directeur général de banque retraité, Genève

M. Cédric Ricou

Entrepreneur, Genève (**)

M. Jacques Robert

Représentant la Communauté genevoise
d'action syndicale (CGAS)

M. Laurent Terlinchamp

Président de la Société des cafetiers restaurateurs
et hôteliers de Genève (SCRHG)

REPRÉSENTANTE DU CONSEIL D'ÉTAT

Mme Emanuela Dose Sarfatis

Département de la sécurité et de l'économie (DSE)(*)

(*) également représentants de la FAE au Conseil d'administration de Cautionnement romand

(**) Membres désignés par le Grand Conseil

DIRECTION ET ÉQUIPE

DIRECTION

M. Patrick Schefer

COLLABORATEURS

M. Nicolas Barnavon

Gestionnaire financement PME
(jusqu'à 07.2017)

Mme Marie Birraux-Verdonnet

Assistante gestionnaire financement PME

M. Frédéric Levet

Gestionnaire financement PME
(jusqu'à 08.2017)

M. Sébastien Murset

Gestionnaire financement PME

Mme Alice Nicolosi

Comptable

M. Nicolas Rocherieux

Gestionnaire financement PME

Mme Michèle Serquier

Assistante direction

Mme Emilie Somrani

Assistante administrative et communication

M. Mehdi Visentini

Gestionnaire financement PME

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION



Année après année, la FAE s'affirme en tant qu'**interlocutrice privilégiée des PME pour des solutions de financement** adaptées à leurs besoins spécifiques. Que cela soit lors de la délicate phase de démarrage, pour saisir des opportunités de développement ou lors des inévitables étapes plus compliquées que connaîtra tôt ou tard tout entrepreneur, la FAE est un partenaire fiable et solide pour le développement des entreprises à Genève.

2017 fut une année contrastée avec un démarrage en douceur, suivi d'une forte accélération après l'été pour atteindre une fois encore des volumes importants. Ce sont ainsi **CHF 18.7 Mios pour 73 prestations en faveur de 67 entreprises** qui ont été alloués durant l'année. Si l'on ajoute les montants additionnels de cofinancement accordés directement de manière complémentaire, sans cautionnement, par les banques, soit CHF 4.6 Mios, c'est globalement **CHF 23.3 Mios qui ont été injectés au bénéfice de l'économie genevoise.**

Au-delà des chiffres, l'exercice écoulé se caractérise principalement par deux éléments. D'une part, une **augmentation des soutiens qui ont été attribués à des petits dossiers** tant en termes de taille d'entreprises que de montant. Ceci s'explique à la fois par une tendance forte du marché, les petites structures agiles étant plus souvent privilégiées, et par l'acceptation accrue des établissements bancaires pour la mise en œuvre de telles opérations. Au niveau statistiques, cette évolution a impacté le résultat du nombre d'emplois soutenus sur l'année, en 2017, en légère baisse. D'autre part, la FAE a été sollicitée pour **un nombre croissant de dossiers complexes**, liés notamment à des montants importants avec de multiples intervenants, voire même des situations difficiles d'entreprises comportant un nombre non négligeable d'emplois. Or, l'analyse et la prise de position pour ce type de dossier sont toujours délicates et requièrent une attention particulière, qui mobilisent considérablement les ressources.

Ceci étant, il est important de rappeler qu'**une intervention de la FAE ne signifie pas nécessairement qu'une entreprise est en difficulté.** Certes, principe de subsidiarité oblige, seules les entreprises qui ne trouvent pas de financement traditionnel sont éligibles, mais bon nombre d'entre elles sont simplement hors des normes bancaires, bien que saines et prometteuses. Être soutenu par la FAE ne doit donc pas être perçu comme un aveu de faiblesse mais plutôt comme **une validation de la pérennité et de l'engagement en faveur de l'emploi.** Cette mise au point me paraît pertinente au vu des réticences que nous recevons encore trop souvent de la part de nos bénéficiaires à l'heure de nos demandes de témoignage.

Enfin, le temps est venu pour tirer un bilan de la **prestation « Franc fort »** mise en œuvre temporairement en mars 2016 pour une durée de 2 ans. Cette mesure a effectivement permis d'apporter un **soutien non négligeable au secteur industriel genevois.** Si ce coup de pouce reste anecdotique en termes de montant, CHF 590'000.- accordés en faveur de 6 entreprises, elle n'en a pas moins concerné **215 emplois** sur



les deux dernières années, soit un peu plus de 1% des emplois industriels du canton (hors horlogerie, arômes et parfums).

Conjugué aux soutiens accordés sur la même période par le biais des prestations usuelles de la FAE, ce n'est pas moins d'une vingtaine d'entreprises industrielles qui a été accompagnée durant cette période délicate pour des montants avoisinant les CHF 13 Mios.

Durant cette année, la vie de la Fondation a également été marquée par une rotation au sein de l'équipe. S'il s'agit d'absorber ces changements en impactant le moins possible l'activité, c'est également l'occasion de créer de nouvelles dynamiques et d'améliorer encore le travail que nous effectuons au quotidien. Avec un peu de recul, on peut également se réjouir de cette **reconnaissance de la qualité du travail effectué** qui offre des perspectives d'évolution à nos collaborateurs.

J'en profite à ce titre pour remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe de la FAE pour son engagement qui, année après année, permet d'apporter concrètement le soutien de la Fondation aux entreprises du canton de Genève.

PATRICK SCHEFER
DIRECTEUR

CHIFFRES CLÉS 2017

749

EMPLOIS SOUTENUS

2016	2015
839	921

67

DEMANDES ACCEPTÉES

2016	2015
69	63

CHF
18.7

MILLIONS ACCORDÉS

2016	2015
18.3	13.5

CHF
278'637.-

ACCEPTÉS
PAR ENTREPRISE
EN MOYENNE

2016	2015
265'333.-	213'914.-

PAROLES D'ENTREPRENEURS



“ L'Atelier Comte Sàrl

L'Atelier Comte Sàrl est un atelier de taille de pierres, regroupant une quinzaine de salariés et œuvrant principalement dans la restauration de patrimoine, la réalisation de cheminées, d'escaliers, de fontaines ou créations diverses sur mesure. Notre projet de déménagement aboutissant, nous avons intégré nos nouveaux locaux durant l'été 2017 et avons fait appel à la FAE pour une demande de cautionnement de crédit leasing afin de pouvoir financer l'achat de nouvelles machines telles que débiteuse, décanteur, pont roulant et cabines aspirantes.

Grâce à l'intervention de la FAE et à la réactivité de notre conseiller, nous avons obtenu rapidement notre prêt et avons pu commencer notre activité dans nos nouveaux locaux de manière optimale. Ce projet nous tenait vraiment à cœur et nous avons apprécié le soutien apporté par la FAE, nous les remercions sincèrement.



“ David Feldman SA

La société David Feldman SA est un des leaders mondiaux dans la vente aux enchères des timbres de collection.

Reconnue dans la philatélie pour ses nombreux records, la société organise des séries de ventes 2 à 3 fois par an à Genève.

Le bail des locaux historiques de la Maison Feldman, dans lesquels nous étions depuis plus de 30 ans, arrivait à son terme fin 2017. Ces bureaux sur plusieurs étages ne correspondaient plus à notre façon de travailler, ni aux besoins de nos clients. En effet, depuis plusieurs années, les clients fréquentent moins la salle des ventes et préfèrent miser en ligne via notre plate-forme sécurisée pour acheter leurs timbres.

Il était donc temps pour nous de déménager et de trouver des nouveaux locaux plus fonctionnels, adaptés à nos nouvelles activités.

Cependant, ce projet avait un coût élevé et nous avons besoin de financement notamment pour les travaux, le double-loyer qui devait s'appliquer pendant quelques mois ainsi que pour le paiement de la garantie de loyer sachant que celle de notre bail historique était toujours bloquée.



Connaissant la FAE, nous avons donc décidé de déposer un dossier et avons bénéficié d'une garantie bancaire fournie par Cautionnement romand auprès de notre banque. Nous avons ainsi pu mener à bien notre projet de déménagement.

Je ne peux donc que recommander la FAE à d'autres entreprises confrontées à des besoins de financement atypiques!



David Feldman
INTERNATIONAL AUCTIONEERS

“ Acqiris SA

Une opportunité a émergé pour le management de Keysight Technologies Switzerland SA, filiale d'un groupe américain, sise à Plan-les-Ouates de reprendre et poursuivre une activité dans les convertisseurs de données à grande vitesse en démarrant une nouvelle société indépendante et de tirer ainsi avantage des 20 ans d'expertise de l'équipe sise à Genève.

Au vu des spécificités de ce MBO qui avait le soutien d'investisseurs privés externes qualifiés, nos interlocuteurs financiers ne savaient pas comment approcher ce projet. Étions-nous une start-up ou était-ce simplement une continuation d'activité puisque l'opération incluait la reprise de produits, d'employés et du site avec les équipements de développement et de production ?

Keysight voulait également s'assurer qu'Acqiris était un projet viable et pérenne, ce qui nécessitait notamment un financement suffisant. Cette opération a pu voir le jour avec le soutien de la FAE qui nous a fait confiance et nous a accompagnés dès avril 2016. Elle a apporté son réseau ainsi que la crédibilité bancaire nécessaire pour réunir le financement et permettre la signature du contrat entre Acqiris et Keysight. Nous avons travaillé avec des personnes professionnelles et avisées qui ont répondu rapidement à nos besoins et nous remercions chaleureusement toute l'équipe.



Acqiris est active depuis le 1^{er} août 2017 et permet de conserver à Genève une expertise industrielle spécialisée, 24 emplois ainsi qu'un réseau de partenaires locaux. Acqiris a dépassé ses objectifs en 2017 et planifie de contribuer au développement d'emplois à Genève.



“ Bike Passion Genève Sàrl

Née de ma passion du sport à haut niveau, j'ai créé en 2004 la société Bike Passion Genève Sàrl, spécialisée dans la vente et réparation de vélos toutes catégories au centre de Genève.

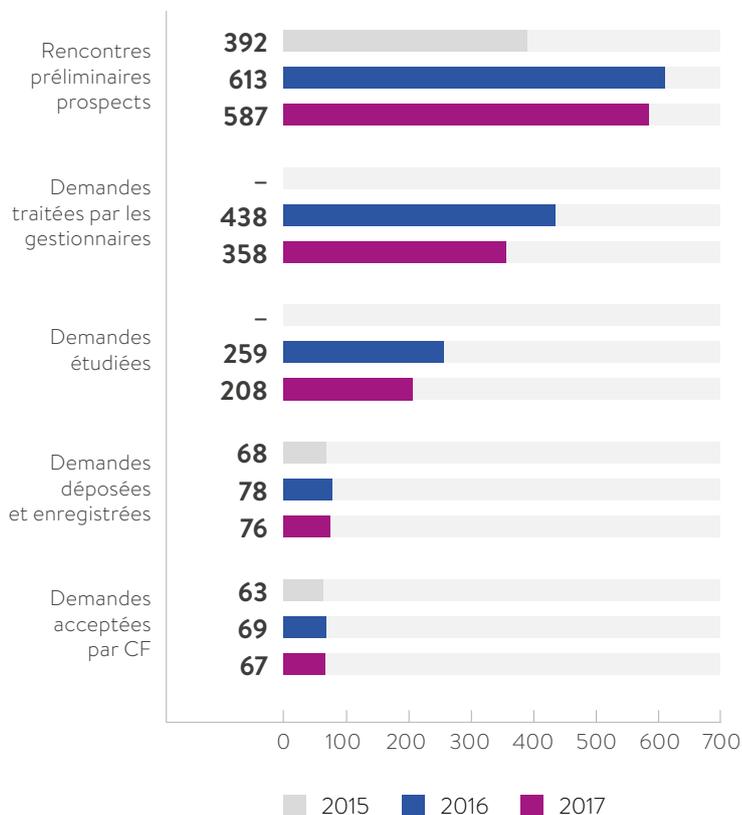
La croissance rapide des premières années m'a permis de tripler la surface de vente et ainsi offert la possibilité de disposer d'un stock important à disposition des clients.

Début 2015, à la suite de la hausse du franc fort, les fournisseurs ont réduit leurs délais de paiement, générant un besoin de trésorerie additionnel pour la société. C'est ainsi que j'ai sollicité la FAE afin de combler ce manque de trésorerie. Le soutien de la FAE m'a permis de régler les fournisseurs dans les délais raccourcis et bénéficier d'escomptes de paiement. Cette baisse passagère, maîtrisée rapidement, m'a permis de poursuivre le développement des activités de Bike Passion Genève Sàrl plus sereinement, dans un contexte économique difficile.



ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ FAE 2015 / 2016 / 2017

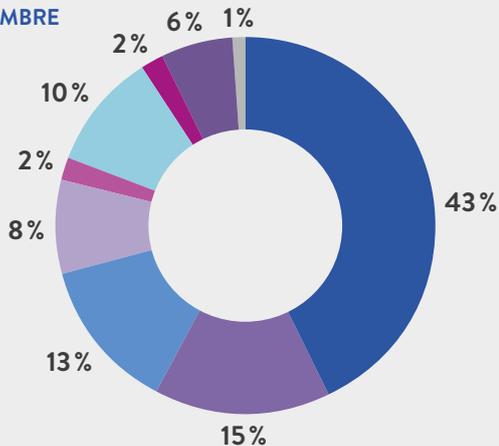


Le nombre de prospects s'adressant à la FAE est relativement stable soit, 587 demandes enregistrées au cours de l'année 2017 contre 613 en 2016 et 392 en 2015. 35% de ces sollicitations ont fait l'objet d'une étude par les gestionnaires financement PME et 13% ont abouti à une demande présentée au Conseil de fondation.

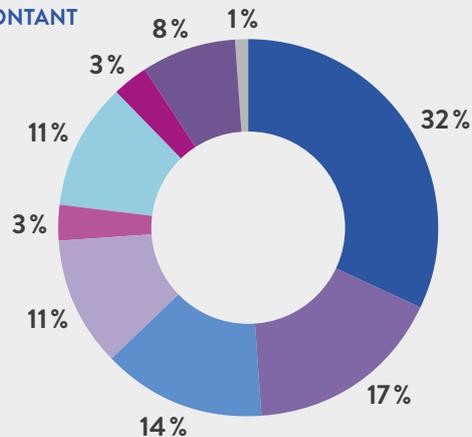
L'écart entre les demandes étudiées et déposées pour décision du Conseil de fondation s'explique majoritairement par une capacité de remboursement non démontrée (33%), l'abandon du projet (12%) ou l'obtention d'un autre financement (11%).

PRESTATIONS FAE ET CR PAR BANQUE PARTENAIRE

ENNOMBRE



EN MONTANT



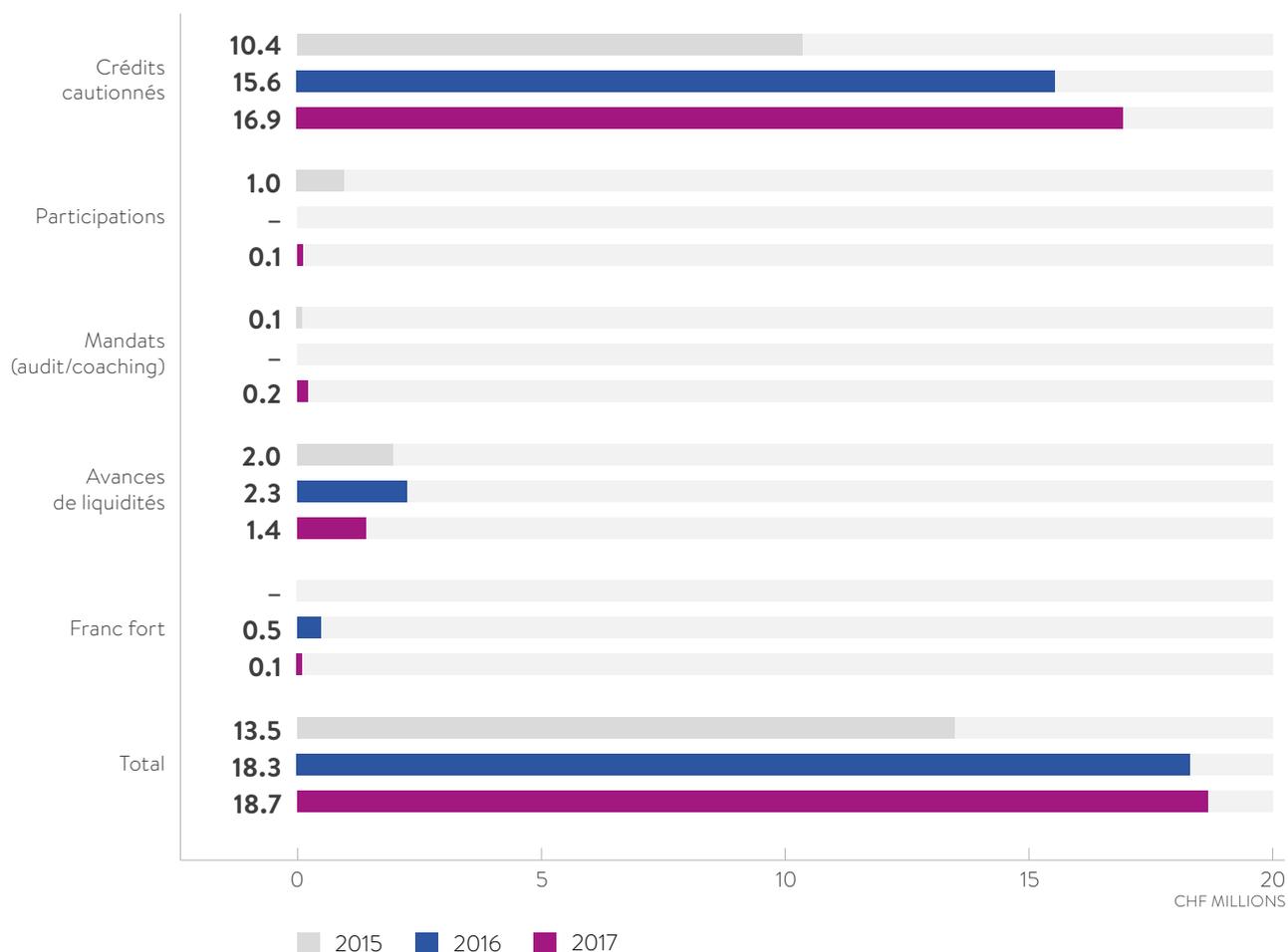
Banque Cantonale de Genève
UBS
Banque Migros

Banque Raiffeisen
Grenke Leasing
Credit Suisse

Banque Cantonale de Fribourg
Banque du Léman
Banque Cantonale Vaudoise

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2017

ENGAGEMENTS ACCORDÉS FAE ET CR

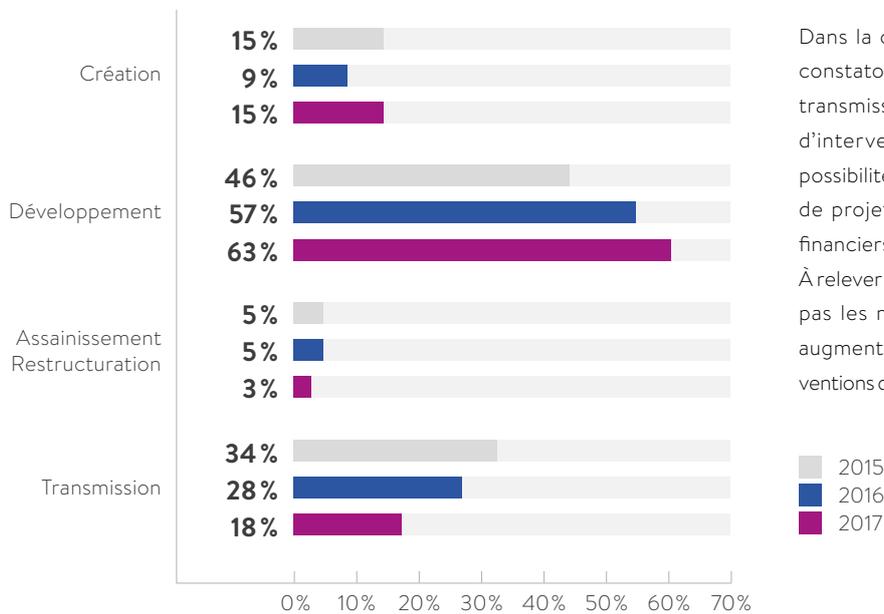


CHF 18.7 Mios ont été accordés par le Conseil de fondation auquel nous pouvons ajouter CHF 4.6 Mios de financements réalisés directement par les banques, en complément de la FAE et/ou CR, soit un montant global de CHF 23.3 Mios injectés au bénéfice de l'économie genevoise.

La part de cautionnement de crédit reste la plus importante avec CHF 16.9 Mios (pour 56 entreprises) en légère croissance de 8% par rapport à 2016. Les avances de liquidités sont en diminution de près de 50%, liée principalement à une baisse de 75% des dossiers soutenus dans le secteur de la construction. 6 prêts « franc fort » ont été accordés au total pour cette prestation mise en place temporairement en 2016 dans le but de soutenir les entreprises industrielles impactées par l'abandon du taux plancher. Enfin, 8 mandats ont été accordés en 2017 essentiellement pour faciliter la restructuration et/ou accompagner des PME dans la mise en œuvre de mesures permettant un retour à la rentabilité.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2017 (SUITE)

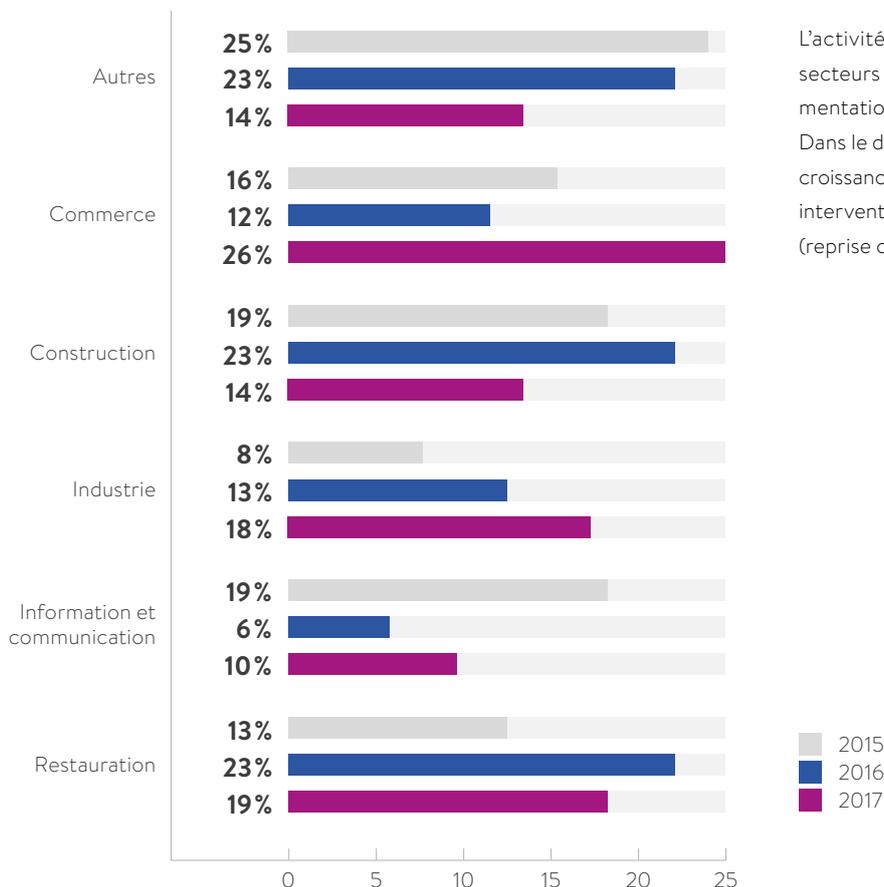
DEMANDES FAE ET CR PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT



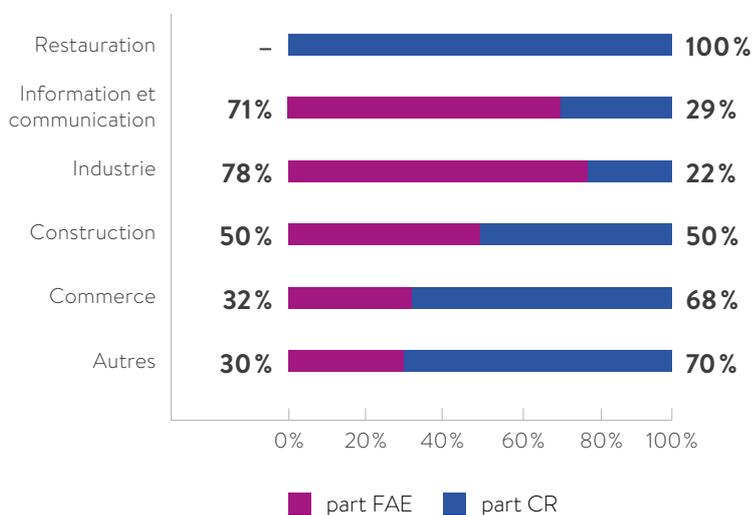
Dans la continuité de ces dernières années, nous constatons une nouvelle baisse dans les reprises et transmissions d'entreprises (35%). Ce faible niveau d'interventions s'explique principalement par les possibilités existantes à l'heure actuelle pour ce type de projet directement auprès des établissements financiers traditionnels.

À relever également que ces chiffres ne comprennent pas les mandats octroyés qui, s'ils étaient inclus, augmenteraient sensiblement la proportion d'interventions dans la phase d'assainissement/restructuration.

PRESTATIONS ACCORDÉES FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE



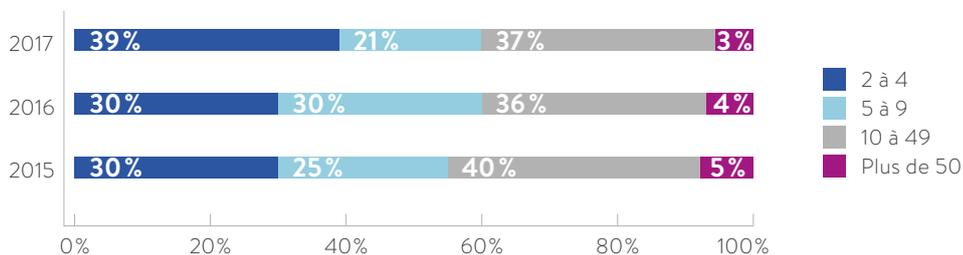
L'activité de la FAE concerne la quasi-totalité des secteurs économiques. 2017 a connu une forte augmentation des soutiens au secteur industriel (40%). Dans le domaine du commerce, nous constatons une croissance de 14%, expliquée, principalement, par des interventions en faveur de garages auto, moto et vélo (reprise ou développement).



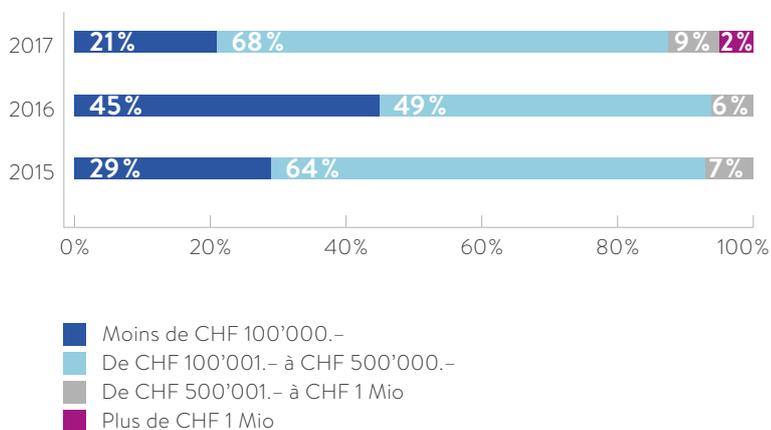
Les soutiens aux entreprises de petite taille sont principalement octroyés au travers de Cautionnement romand, ce qui s'explique par la limite d'intervention actuelle de CHF 500'000.-. Ainsi, la quasi-intégralité des prestations accordées dans les domaines de la restauration et du commerce le sont par le biais de Cautionnement romand.

À l'opposé, le soutien aux entreprises industrielles, plus consommatrices de capitaux et les entreprises du secteur de l'information et communication, du fait des caractéristiques de leurs besoins, est principalement réalisé par la FAE.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR NOMBRE D'EMPLOIS



ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR MONTANT ACCORDÉ



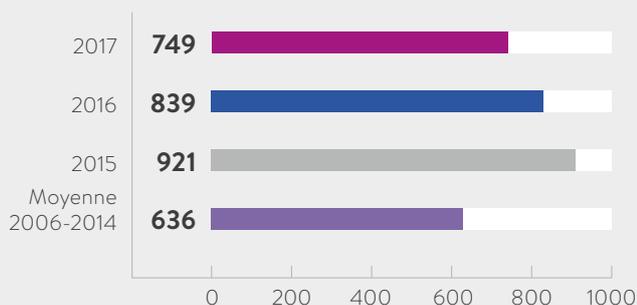
En moyenne, la FAE a accordé CHF 278'637.- par entreprise en 2017 contre CHF 265'333.- en 2016 et CHF 213'914.- en 2015.

En 2017, 2% des prestations accordées concernaient des montants supérieurs à CHF 1 Mio, l'intégralité en soutien d'entreprises du secteur industriel.

À relever également que, conformément à la pratique instaurée en 2014, différentes banques sont intervenues de manière complémentaire, sur certains dossiers, directement et sans cautionnement pour des financements de CHF 4.6 Mios au total.

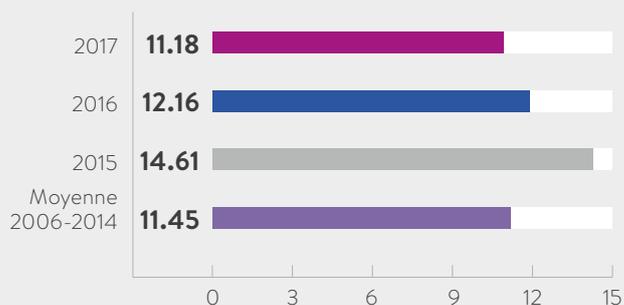
SUIVI DES EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2017

NOMBRE D'EMPLOIS SOUTENUS



749 emplois maintenus et/ou créés pendant l'année 2017 contre 839 en 2016 grâce à l'intervention de la FAE. La baisse s'explique par le nombre croissant (plus 30 %) des soutiens aux toutes petites entreprises et le nombre d'emplois soutenus reste supérieur à la moyenne observée les années précédentes.

MOYENNE DES EMPLOIS PAR ENTREPRISE SOUTENUE



Ainsi, le montant accordé par emploi s'élève à CHF 24'966.- contre CHF 21'811.- en 2016.

IMPACT DE LA FAE POUR L'ÉCONOMIE DU CANTON DE GENÈVE*

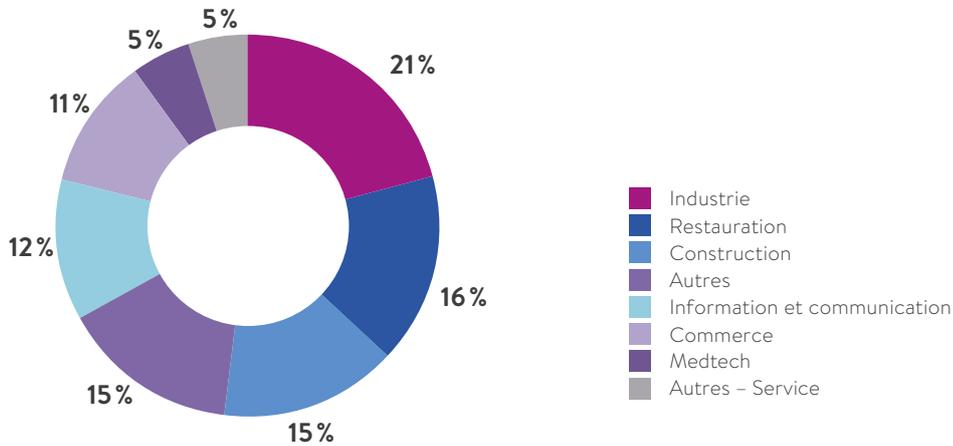
	2017	2016	2015
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	1'818	1'758	1'843
Nombre moyen de salariés par entreprise	13.08	13.95	14.29
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	1'588	1'562	1'629
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	11.43	12.40	12.63
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	129'542	121'509	120'780
Masse salariale moyenne par entreprise	932	964	936
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	81.5561	77.7762	74.1436
Cotisations sociales totales estimées **	20'727	19'441	19'325
Impôts totaux – entreprises	n/a	1'671	1'368
Impôts totaux – estimation personnes physiques ***	19'431	18'226	18'117
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	19'431	19'897	19'485

* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse 82% en 2017, 74% en 2016 et 83% en 2015) et des comptes de résultat (taux de réponse 79% en 2016, 93% en 2015)

** sur la base d'une cotisation estimée à 16%

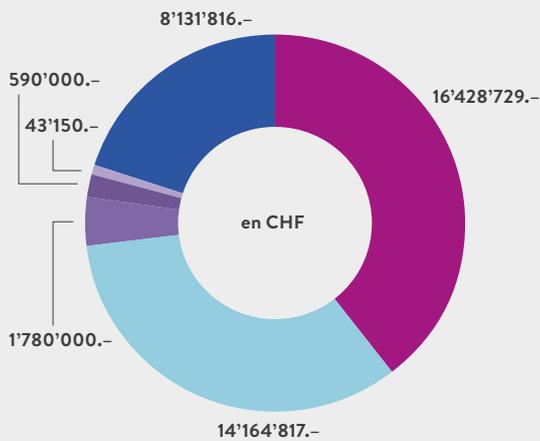
*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15% de la masse salariale

RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS SOUTENUS



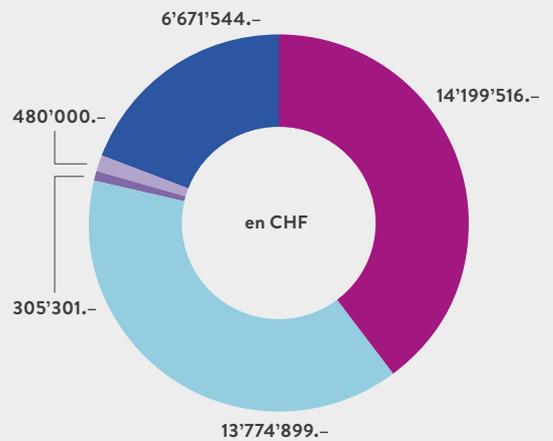
ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2017

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT FAE DE CHF 41.1 MIOS PAR PRESTATION



- Cautionnements FAE
- Participations
- Avances de liquidités
- Franc Fort
- Mandats
- 35% d'arrière-caution sur Cautionnements CR

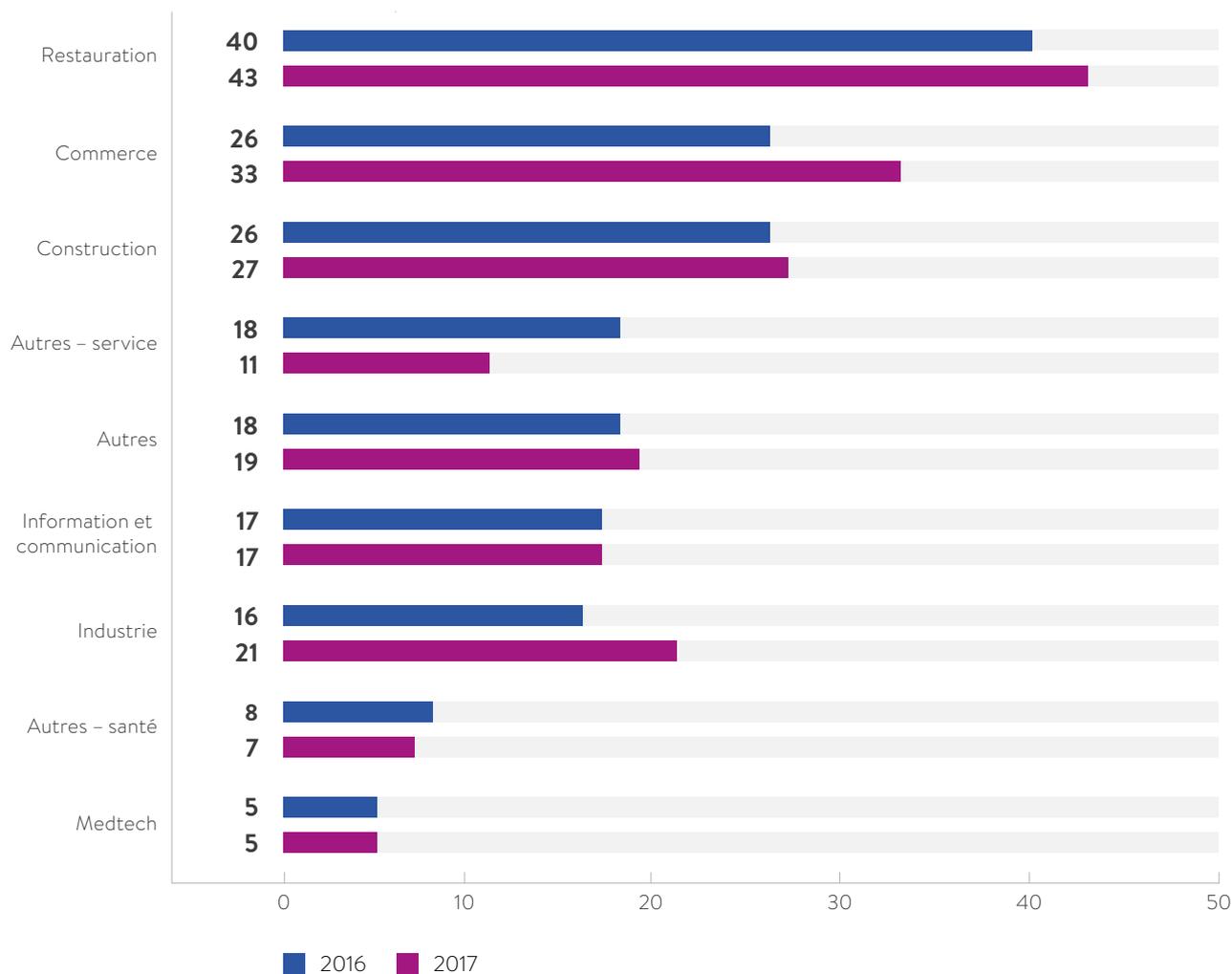
PROVISIONS DE CHF 35.4 MIOS SUR L'ENGAGEMENT FAE



- Provisions sur Cautionnements FAE
- Provisions sur Participations
- Provisions sur Avances de liquidités
- Provisions sur Franc Fort
- Provisions sur Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65%

ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2017 (SUITE)

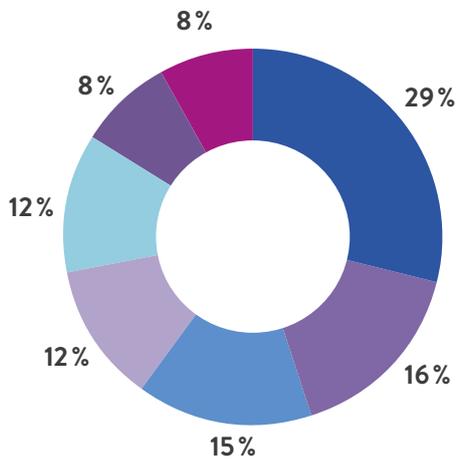
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTS FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE



Le soutien aux entreprises du secteur de la restauration et du commerce constitue certes un volume important, soit 42% des dossiers en cours, mais il ne correspond en revanche qu'à 27% des montants engagés.

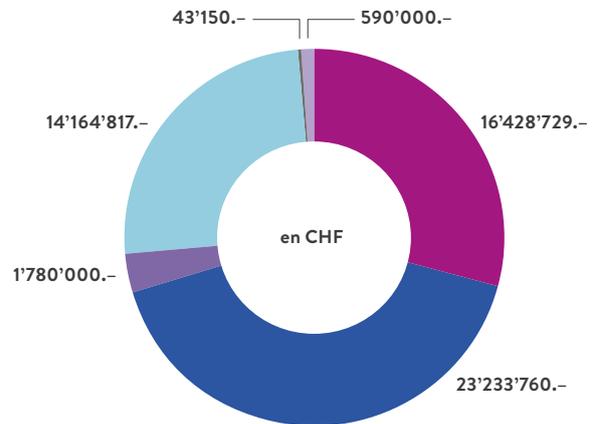
À l'opposé, les interventions au bénéfice des sociétés industrielles, de la medtech, de la construction ainsi que de l'information et communication peuvent être considérées comme plus modestes en nombre avec 38% des clients du portefeuille mais elles représentent cependant 65% des montants des soutiens en cours, soit la majorité.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'ENGAGEMENT DE CHF 56.2 MIOS FAE ET CR



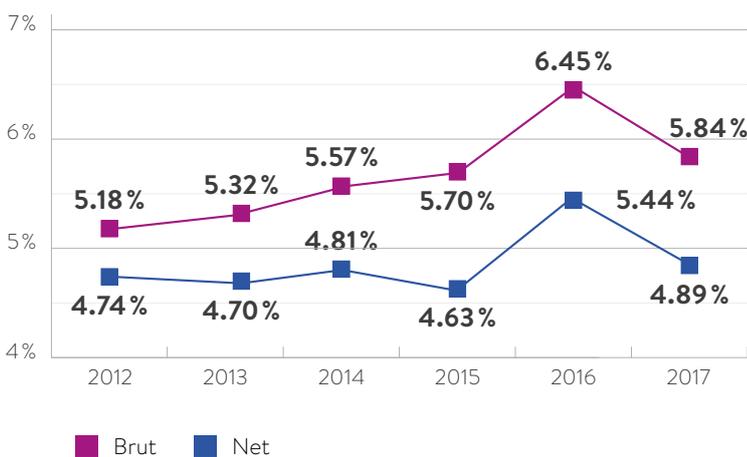
- Industrie
- Medtech
- Restauration
- Commerce
- Construction
- Autres
- Information et communication

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT DE CHF 56.2 MIOS FAE ET CR PAR PRESTATION EN 2017



- Cautionnements FAE
- Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65%
- Avances de liquidités
- Participations
- Mandats
- Franc Fort

TAUX DE PERTE FAE ET CR



La FAE a enregistré deux pertes en 2017 pour CHF 82'601.- contre 10 pour CHF 1'869'444.- en 2016. Ce montant modeste n'est cependant pas représentatif de l'activité et du niveau de risque des engagements en cours.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de Fondation de la

**Fondation d'aide aux entreprises
Genève**

Genève, le 6 mars 2018
69/gn/17

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2017. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'État de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'État de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques", à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

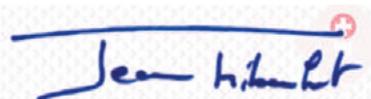
Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'État de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques", nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André YINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	CHF en 2017	CHF en 2016
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités	1'326.90	735.55
Comptes courants État de Genève	21'983'958.88	18'861'575.69
Débiteurs	2'007.10	17'153.70
Débiteurs – Prêts franc fort	490'000.00	300'000.00
Provision sur débiteurs - Prêts franc fort	(480'000.00)	(270'000.00)
	10'000.00	30'000.00
Débiteurs - Avance de liquidités	752'747.78	612'194.86
Provision sur débiteurs - Avance de liquidités	(305'301.00)	(183'906.00)
	447'446.78	428'288.86
Actifs de régularisation	8'122.00	34'885.71
Subventions pour prestations à recevoir	17'494'425.52	18'251'062.96
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	39'947'287.18	37'623'702.47
ACTIF IMMOBILISÉ		
Participation ex-FSPME	500'765.00	500'765.00
Dépréciation sur participation ex-FSPME	(500'765.00)	(500'765.00)
	0.00	0.00
Participations FAE	13'664'052.05	13'614'052.05
Dépréciation sur participations FAE	(13'274'134.00)	(11'894'421.00)
	389'918.05	1'719'631.05
Immobilisations corporelles	19'126.24	33'124.60
Dépôt de garantie parking FONGIT	100.00	100.00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	409'144.29	1'752'855.65
TOTAL DE L'ACTIF	40'356'431.47	39'376'558.12

PASSIF

CHF en 2017

CHF en 2016

CAPITAUX ÉTRANGERS**Capitaux étrangers à court terme**

Créanciers	39'164.01	51'222.28
Passifs de régularisation	74'233.62	129'329.03
Mandats d'audits à payer	43'150.00	3'000.00
Subventions non dépensées à restituer	338'182.64	288'456.17
	494'730.27	472'007.48

Capitaux étrangers à long terme

Provision sur cautionnement	20'871'060.00	16'305'661.00
-----------------------------	---------------	---------------

TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS**21'365'790.27****16'777'668.48****CAPITAUX PROPRES****Capital**

Capital de dotation	30'000'000.00	30'000'000.00
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(1'424'743.57)	(1'424'743.57)
	28'575'256.43	28'575'256.43

Réserves

Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2017	3'689'518.77	5'918'054.21
--	--------------	--------------

Résultat

Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participations)	(11'894'421.00)	(11'582'201.00)
Résultat de l'exercice (variations s/dépréciations s/participations)	(1'379'713.00)	(312'220.00)
	(13'274'134.00)	(11'894'421.00)

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES**18'990'641.20****22'598'889.64****TOTAL DU PASSIF****40'356'431.47****39'376'558.12**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

	CHF en 2017	Budget 2017 en CHF	CHF en 2016
PRODUITS			
Subventions reçues			
Subventions reçues de l'État de Genève	5'357'536.00	5'357'536.00	5'357'536.00
Subvention de fonctionnement à restituer	(338'182.64)		(288'456.17)
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	5'019'353.36	5'357'536.00	5'069'079.83
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	38'500.00	36'000.00	37'250.00
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	90'380.99	83'000.00	100'212.10
Honoraires sur dossiers FAE	16'505.65		19'408.30
Perte sur débiteurs	(8'000.00)		(5'691.65)
Rétroc. Cautionnement romand – Frais d'avocats	16'177.00		32'913.07
Rétroc. Cautionnement romand – Prod. contentieux	7'888.89		14'586.40
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	10'200.00		12'000.00
Produits financiers	1'653.70		1'823.40
Autres produits	0.00	64'000.00	33'462.05
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	173'306.23	183'000.00	245'963.67
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(10'200.00)		(12'000.00)
Charges de personnel	(1'309'926.80)	(1'588'000.00)	(1'336'923.25)
Loyer et charges	(136'674.36)	(138'000.00)	(136'257.47)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(51'617.27)	(49'000.00)	(70'281.73)
Charges d'administration	(57'010.78)	(111'000.00)	(128'584.06)
Communication	(36'652.22)	(53'000.00)	(68'864.85)
Autres charges d'exploitation	(23'042.16)	(34'000.00)	(22'132.14)
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(1'625'123.59)	(1'973'000.00)	(1'775'043.50)
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	(1'451'817.36)	(1'790'000.00)	(1'529'079.83)

	CHF en 2017	Budget 2017 en CHF	CHF en 2016
Variation des provisions, pertes sur prestations et mandats d'audits octroyés entre 2012 et 2017			
Variation des provisions s/prestations 2016-2017	(8'569'721.00)	(3'467'536.00)	(7'746'051.00)
Variation des prov. s/prestations 2012-2015	2'945'200.00		6'233'343.00
Pertes sur cautionnement	(28'910.44)		(295'642.04)
Mandats d'audits octroyés	(142'640.00)	(100'000.00)	(17'000.00)
TOTAL VARIATION DES PROVISIONS, PERTES SUR PRESTATIONS ET MANDATS D'AUDITS OCTROYÉS ENTRE 2012 ET 2017	(5'796'071.44)	(3'567'536.00)	(1'825'350.04)
Variation de la réserve			
Part de Subv. s/prestations trop dépensée 2016-2017	5'144'825.00		4'223'051.00
Part de Subv. s/prestations non dép. 2012-2015	(2'945'200.00)		(6'233'343.00)
Pertes absorbées par les réserves	28'910.44		295'642.04
TOTAL VARIATION DE LA RÉSERVE	2'228'535.44	0.00	(1'714'649.96)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	0.00	0.00	0.00
Autres mouvements sur compte de résultat			
Dissolution de provision s/cautionnement 2008-2011	727'727.00		830'121.00
Récupérations sur pertes antérieures	36'664.85		41'705.97
TOTAL AUTRES MOUV. SUR COMPTE DE RÉSULTAT	764'391.85	0.00	871'826.97
RESTITUTION SUBVENTION À L'ÉTAT DE GENÈVE SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	(764'391.85)	0.00	(871'826.97)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	0.00	0.00	0.00
Résultat sur Immobilisations financières			
Dotation à la provision sur participations	(1'379'713.00)	0.00	(1'564'713.00)
Dissolution de la provision sur participations	0.00		1'252'493.00
Pertes sur participations	0.00		(1'024'753.00)
Absorption des pertes sur participations par le capital de dotation	0.00		1'024'753.00
TOTAL RÉSULTAT S/IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	(1'379'713.00)	0.00	(312'220.00)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	(1'379'713.00)	0.00	(312'220.00)

FAE – FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
CHEMIN DU PRÉ-FLEURI 3
CH – 1228 PLAN-LES-OUATES

TÉL: +41 (0)22 827 42 84
COURRIEL: FAE@FAE-GE.CH
SITE WEB: WWW.FAE-GE.CH

Avec le soutien de  REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE